

# L'ÉCHO

## Municipalité de St-Luc-de-Vincennes

### Mot du maire

#### Sommaire :

- Nettoyage du site de compostage débutant sous peu
- Votre chien et le voisinage
- Bibliothèque municipale
- Rendre ses installations septiques conformes

#### Dans ce numéro :

Mot du maire	1
Nettoyage du site de Compostage	1
Votre chien et le voisinage	2
Divers communiqués	3
Installations septiques	3
Les coordonnées de l'organisation municipale	4
Services et activités offerts aux citoyens	4

**Félicitations!** à madame Ginette Normandin et à son groupe pour la réussite du méchoui annuel. Il y avait plusieurs personnes de notre municipalité et plusieurs de l'extérieur. Avec les années, le méchoui organisé dans notre municipalité est devenu très populaire.

Vous remarquerez que le centre du village et les infrastructures pour les loisirs sont très propres. Nous avons tous les équipements nécessaires pour pratiquer plusieurs sports, à vous d'en profiter.

J'espère que le ministère des Transports va finir l'accotement

dans le troisième rang pour ceux qui pratiquent le vélo. Le trafic est très intense dans ce rang et beaucoup trop rapide.

Le 5 juillet à 20 h, la population est invitée à venir rencontrer à la salle municipale les représentants de SER, la compagnie qui a eu le contrat pour enlever le tas de compost. Ces derniers expliqueront leur façon de procéder afin de ne pas nuire à la population. Cela représente environ 4 années d'opération. Pour le moment il n'y a aucune opération de transport, quand le moment sera venu vous serez informés.



L'Écho transmet l'information

Jean-Claude Milot, maire

### Nettoyage du site de compostage

**Vous êtes invités** à une rencontre d'information, **lundi le 5 juillet prochain à 20 heures;** à la salle municipale de St-Luc-de-Vincennes.

Ce sera, pour vous, **une occasion de mieux connaître l'ensemble du projet**, car les représentants de l'entreprise

Services Environnementaux Richelieu (SER) et des firmes partenaires seront sur place pour vous renseigner et répondre à vos questions tant sur le déroulement des travaux que sur les mesures prévues pour protéger l'environnement et la qualité de vie de notre milieu.

Des représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) seront également sur place.





**Le gazon paraît toujours plus beau chez le voisin !**

## COMMENT ENTRETENIR VOTRE PELOUSE

L'Association des producteurs de gazon du Québec et la Fédération interdisciplinaire de l'Horticulture ornementale du Québec ont produit un dépliant pour aider à l'entretien d'une pelouse pour qu'elle soit durable. Il y a **6 étapes à réaliser**: le *déchaumage*, l'aération du sol, le *terreautage*, la fertilisation, la tonte adéquate et l'arrosage de la pelouse.

En plus de ses qualités esthétiques, la pelouse apporte plusieurs bienfaits, tant au plan de l'environnement qu'au plan de la santé des citoyens : Purification de l'air par la production

d'oxygène, l'absorption de certains polluants et la rétention des poussières, la réduction de la température ambiante, la réduction du ruissellement des eaux de pluie, la réduction de l'érosion du sol et la grande capacité d'absorption des chocs, augmentant le niveau de sécurité et minimisant les blessures.

**Qu'est-ce qu'une pelouse durable?**

Une pelouse saine et en santé, une pelouse qui résiste mieux aux insectes, mauvaises herbes et maladies, une pelouse qui nécessite moins d'eau et de

fertilisants, une pelouse dont l'apparence générale n'est pas toujours parfaite, mais qui remplit entièrement ses fonctions utilitaires et bénéfiques (environnemental, sécuritaire, etc.).

Vous avez des questions? Vous pouvez consulter les sites FIHOQ et APGQ aux adresses suivantes : [www.fihoq.qc.ca](http://www.fihoq.qc.ca) ou [www.gazoncultive.qc.ca](http://www.gazoncultive.qc.ca).

Nous avons quelques dépliants disponibles au bureau municipal décrivant la façon de faire.

## VOTRE CHIEN ET LE VOISINAGE



**Soyons responsable de notre chien !**

Plusieurs personnes sont propriétaires de chiens sur notre territoire.

D'autres choisissent de ne pas avoir de chien, mais **subissent la négligence de certains propriétaires de chiens.**

Tous savent qu'un chien préfère aller faire « ses besoins » à l'extérieur de son territoire; qu'il soit gros ou petit.

Donc, lorsque vous laissez sortir « pitou » le matin, sans que ce dernier soit retenu par sa laisse, il est certain qu'il va rendre visite à votre voisin et y laisser quelques traces.....

**Il est désagréable de mettre les pieds dans des excréments de chiens ou de devoir ramasser ceux du chien de son voisin.**

Pour éviter des conflits entre

voisins, il serait souhaitable que lorsque vous ne pouvez surveiller votre chien, gardez-le attaché.

De cette façon, vous aurez des voisins plus heureux et agréables.

## COMMUNIQUÉ—BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



**La lecture quelle belle passion !**

### Vacances

Les bénévoles de votre bibliothèque municipale prendront des vacances bien méritées au cours des semaines du **20 et 27 juillet 2010.**

Un **gros merci** et bonnes vacances **à ces personnes qui travaillent gratuitement chaque semaine** pour les lecteurs et lectrices de notre municipalité.

Il est encore temps de faire des provisions de livres pour vos vacances.

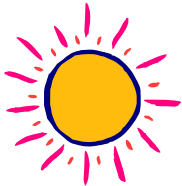
### Retour de livres

Lorsque vous ne pouvez vous rendre à la bibliothèque sur les heures d'ouverture, vous pouvez déposer vos livres au bureau de la municipalité.

## DIVERS COMMUNIQUÉS

### BULLETIN MUNICIPAL

Le bulletin municipal fera relâche durant la période estivale, il ne sera pas distribué en **juillet et août** à moins d'un communiqué d'urgence. Nous vous souhaitons donc un beau et bel été.



### BACS

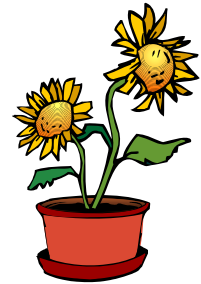
La municipalité a en inventaire, des bacs pour les déchets et pour le recyclage, en format de 240 ou 360 litres. Vous pouvez vous en procurer à nos bureaux, à un coût très raisonnable. Prenez note, que le bac à déchet sera obligatoire au 1er janvier 2012



### TAXES MUNICIPALES

Petit rappel !

Le **2e versement** était dû le **16 juin dernier**. Tout solde impayé porte un intérêt de 5% plus un 5% de pénalités. Vous pouvez acquitter votre paiement par la poste, au bureau municipal, dans les institutions financières et par Accès-D.



**Vive l'été !**

## WWW.ENCOREBON.COM

Depuis le mois de mai dernier le Conseil régional de l'environnement Mauricie a mis en ligne un nouveau site interne [www.encorebon.com](http://www.encorebon.com)

Ce site vise à créer un vaste bassin virtuel de donateurs et de ré-utilisateurs pour favoriser le transfert d'articles réutilisables et éviter qu'ils se re-

trouvent inutilement dans les lieux d'enfouissement de la région.

Le site Internet fonctionnera comme les «**petites annonces classées**» présentes dans différents médias. De plus, ce site Internet fournira à la population une multitude de renseignements sur comment et où se

départir de leurs matières résiduelles de façon responsable.

En bref, le projet vise à regrouper tous les outils dont le citoyen a besoin afin de diminuer les matières résiduelles qu'il enverra à l'enfouissement



## INSTALLATIONS SEPTIQUES

Le 2 mars 2009, le conseil municipal adoptait une résolution concernant l'**obligation de tous les propriétaires d'un immeuble non desservi par le réseau d'égout sanitaire de rendre ses installations septiques conformes** au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2 r.8

Ladite résolution mentionne que les propriétaires ont jusqu'au **31 décembre 2012** pour rendre leurs installations conformes et évitant ainsi les rejets dans l'environnement. Pour les citoyens desservis par le réseau d'égout, le projet sur l'évacuation et les traitements des eaux usées progresse et devrait se finaliser d'ici le printemps 2011.

## PERMIS POUR TRAVAUX

**Il est nécessaire, en vertu de la réglementation d'urbanisme, d'obtenir un permis avant de débuter des travaux de construction, rénovation ou démolition.**

Vous devez vous présenter au bureau municipal pour formuler votre demande. M. Francis Dubreuil, inspecteur en bâtiment, est responsable de l'émission des permis, vous pouvez le rencontrer au bureau de la municipalité tous les lundis avant-midi.



**Municipalité de St-Luc-de-Vincennes  
St-Luc-de-Vincennes**

660, Rue Principale  
St-Luc-de-Vincennes (Québec) GOX 3K0

Téléphone : 295-3782  
Télécopie : 295-3782  
Messagerie : municipalite@stlucdevincennes.com  
Page Web : www.stlucdevincennes.com

Horaire du bureau :  
8 h 30 à 12 h et 12 h 30 à 16 h,  
du lundi au vendredi.

**Bulletin l'Écho pour mieux vous informer**

Service ambulancier et incendie : 911  
Bibliothèque municipale : 295-3608  
Salle communautaire : 295-3608  
Inspecteur en bâtiment : 295-3782  
Inspecteur municipal : 295-3782  
Urgence-Environnement : 1-866-694-5454

*Le conseil municipal  
de Saint-Luc-de-Vincennes*

**Le maire :**

*Jean-Claude Milot* 295-3478

**Les conseillers :**

*Françoise Asselin* 295-3514

*Nicole Grenon* 295-3660

*Francine Therrien* 295-5241

*Jacques Lefebvre* 295-3242

*Robert Normandin* 295-3607

*Daniel André Thibeault* 295-3314

**La prochaine séance ordinaire**

**sera lundi le 5 juillet à 19 h**

## Services et activités offerts aux citoyens

Monsieur Luc Normandin, **inspecteur municipal**, est responsable de l'entretien de la voirie, des réseaux d'aqueduc et d'égoût et de l'édifice municipal.

M. Francis Dubreuil, **inspecteur en bâtiment**, peut vous recevoir le lundi en avant-midi pour répondre à vos questions concernant l'aménagement et l'urbanisme. Il est responsable de l'émission des permis de construction, rénovation et de démolition.

Les bénévoles de votre **bibliothèque municipale**, dirigés par Mme Louise Lemire, vous accueillent le mardi de chaque semaine entre 19 h et 20 h 30.

**Le Comité loisirs et social St-Luc-de-Vincennes** est un organisme à but non lucratif qui s'occupe d'organiser des activités pour les jeunes et les moins jeu-

nes. Mme Ginette Normandin est la présidente de ce comité. Vous pouvez la rejoindre au numéro 295-1135.

Mme Denise Beaudoin est présidente de **l'Âge d'or**. Vous pouvez entrer en communication avec elle au numéro 295-3293.

Quant à Mme Michèle Magny, elle est responsable du **Comité des jeux du mercredi** qui s'adressent aux adultes seulement. Elle est disponible au numéro 295-3434.

**La popote roulante**, dirigée par Mme Réjeanne Fortin et son groupe de bénévoles, préparent des repas pour les personnes âgées ou en perte d'autonomie. Ces repas sont livrés à domicile. Vous pouvez la rejoindre au numéro 295-5342

Voici les coordonnées des responsables de **La Fabrique**: M. le curé Clément Jacob, au numéro 418-328-3115, M. Roger Pronovost, président de la Fabrique au numéro 295-3485, Mme Françoise Asselin, secrétaire-trésorière, au numéro 295-3514. Les sacristines : Mme Fabienne Dessureault au numéro 295-3615 et Mme Carmen Carignan au numéro 295-3248.

**La Société d'histoire** est dirigée par M. Théophane Beaudoin, au numéro 295-3293.

Pour obtenir de l'information sur l'un ou l'autre des comités, communiquez directement avec le responsable de chaque comité.